



Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10 | CH-8005 Zürich
info@unicef.ch | www.unicef.ch

Téléphone +41 (0)44 317 22 66
Fax +41 (0)44 317 22 77
Compte postal 80-7211-9

Ville de Martigny
Mme Sylvie Luginbühl
Hôtel de Ville 1
Case postale 176
1920 Martigny

Zurich, le 19 avril 2021/MM

Certification de la Ville de Martigny en qualité de «Commune amie des enfants»

Madame Luginbühl,
Madame Roduit Arlettaz,
Mesdames et Messieurs,

UNICEF Suisse et Liechtenstein est ravi que les membres de la commission «Commune amie des enfants» aient décidé, lors de leur séance du 16 mars 2021, de **décerner à la Ville de Martigny pour la première fois le label «Commune amie des enfants» dont la durée de validité est de quatre ans.** Martigny est ainsi la 48^e commune de Suisse et du Liechtenstein et la deuxième commune valaisanne à obtenir le label appliqué à un processus. Nous sommes ravis de pouvoir accueillir Martigny dans le cercle sans cesse plus large des «Communes amies des enfants».

Le label décerné au cours du processus «Commune amie des enfants» inclut les étapes bilan de la situation, ateliers avec des enfants et des jeunes, plan d'action assorti de mesures en faveur des enfants et des jeunes ainsi qu'évaluation externe. A l'issue, la commission «Commune amie des enfants», composée de différents spécialistes de la politique de l'enfance et de la jeunesse, délibère et décide de l'octroi du label. Les membres de la commission estiment que les critères permettant de décerner le label dans le contexte du processus «Commune amie des enfants» sont satisfaits, en raison du travail accompli par Martigny et des étapes franchies. En adoptant le plan d'action, Martigny s'engage à développer le degré d'adaptation aux enfants au niveau communal de manière continue et durable et à prendre les droits de l'enfant systématiquement comme référence. Nous vous félicitons de vous être engagés dans cette voie.

Les responsables et les personnes impliquées de la Ville de Martigny montrent, par le plan d'action qui a été approuvé, qu'ils attribuent une place importante aux besoins et aux droits des enfants et des jeunes dans la politique de la commune. Le caractère obligatoire du processus de certification de l'UNICEF permet à la commune de mettre en application l'intention politique et les visées décidées.

Les membres de la commission «Commune amie des enfants» relèvent que dans le cadre du plan d'action présenté, la Ville de Martigny prend des mesures pertinentes qui correspondent aux champs de développement définis, aux besoins des enfants et des jeunes ainsi qu'aux

possibilités de la ville. **Les membres de la commission souhaitent relever comme un élément particulièrement positif l'approche fondée sur les droits de l'enfant: cette dernière place la protection, l'encouragement et la participation des enfants et des jeunes au centre du développement de la ville et permet une politique cohérente en faveur des enfants et des jeunes.** Cette approche est soutenue par le principe de la transversalité qui définit l'adaptation aux enfants comme une thématique transversale et une tâche concernant l'ensemble de la commune.

Dans le processus, les enfants et les jeunes doivent être considérés comme des acteurs centraux; leur participation et leur implication dans les décisions revêtent une importance cruciale pour un aménagement des espaces de vie de la ville en adéquation avec les besoins. La Ville de Martigny a inclus le thème de la participation des enfants et des jeunes dans le plan d'action et prévoit un ancrage institutionnel grâce à une intégration dans les commissions officielles. **La commission de l'UNICEF «Commune amie des enfants» voit d'un œil favorable les formes de participation adaptées aux enfants et aux jeunes ayant un caractère institutionnel mais tient à souligner que les formes de participation et les méthodes informelles facilement accessibles à tous sont elles aussi importantes.** Il convient d'inclure les jeunes enfants marginalisés dans le développement d'une culture de la participation. Il s'agit aussi, à l'avenir, de consolider la participation individuelle des enfants et des jeunes dans leurs contacts directs avec les autorités administratives (par ex. les autorités scolaires, l'APEA, etc.). Il y a lieu de veiller par ailleurs à sensibiliser à temps différentes personnes clés à différents niveaux, de manière à les associer aux processus et aux projets. Toutes ces personnes jouent un rôle essentiel pour façonner un environnement de vie adapté aux enfants et aux jeunes mais fixent en général des priorités différentes.

UNICEF Suisse et Liechtenstein souligne qu'il est nécessaire d'offrir différents canaux de participation ainsi que différentes formes de participation si l'on veut implanter et développer de manière continue une culture de la participation. Par exemple dans le domaine de l'aménagement du territoire. **Le fait d'associer les enfants et les jeunes dans des projets de construction, de circulation routière et d'aménagement favorise l'identification et contribue à solliciter et à mettre en application leur droit à la participation de manière plus active, également en ce qui concerne les espaces et les projets.** Les membres de la commission voient dans l'introduction de **normes obligatoires concernant la participation des enfants et des jeunes dans les processus de planification et de construction** un grand potentiel: la ville pourrait jouer à cet égard **un rôle précurseur** et donner le bon exemple.

Les efforts de la Ville de Martigny pour soutenir de manière égale tous les enfants, les jeunes et les familles **dans une volonté d'inclusion et d'intégration** se manifestent de manière exemplaire dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et des structures d'accueil, ce que les membres de la commission ont également souligné. Une société n'est pas plus forte que ses membres les plus faibles – encourager et soutenir ces derniers de manière ciblée selon le principe de l'égalité des chances consolide l'ensemble de la société.

L'investissement consenti par les personnes impliquées dans le processus est important et manifeste. La commission «Commune amie des enfants» ainsi qu'UNICEF Suisse et

Liechtenstein souhaitent plein succès à la Ville de Martigny lors de la réalisation du plan d'action et remercient tous les intéressés pour leur dévouement en faveur des enfants et des jeunes.

Avec nos meilleures salutations
Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein



Anja Bernet
Responsable du domaine DCUAE¹



Mona Meienberg
Responsable du projet Communes amies des enfants

¹ Développement communal et urbain adapté aux enfants